

# CONCEPT DE PROTECTION MESURES COVID – CPAY

L'objectif de ces mesures est de réduire le nombre de nouvelles infections le plus rapidement possible tout en permettant à nos athlètes de continuer leur activité sportive !!

## REGLES D'HYGIENE

- ✓ Il est obligatoire de se désinfecter les mains en arrivant et en repartant.
- ✓ Le port du masque est obligatoire dans la patinoire (aux entrées, dans les couloirs, les zones d'attente, les tribunes, les WC conformément à la réglementation affichée à la patinoire).
- ✓ L'activité sportive pour les enfants et jeunes jusqu'à 20 ans n'est soumise à aucune restriction. Pour la pratique sportive les patineurs enlèveront leur masque à la bande et le garderont dans leurs poches. Le port du masque pendant la pratique sportive n'est pas obligatoire.
- ✓ Les mouchoirs doivent être jetés dans les poubelles.
- ✓ Il est impératif de respecter les directives spécifiques concernant les autres bâtiments ou lieux d'entraînements.
- ✓ La pratique du sport est interdite pour les +20 ans (sauf pour les détenteurs de la Talent Card Nationale avec attestation de la fédération, au maximum 15 personnes y compris les entraîneurs et moiteurs).

## COURS

- ✓ Les participants des cours collectifs devront venir habillés et chaussés de leurs patins (interdiction de se changer ou se chausser dans la patinoire). Les parents pourront déposer leur enfant à la porte d'entrée (côté entrée principale, devant les caisses) maximum 15 minutes avant le début de leur cours. Les moniteurs seront présents à la porte d'entrée pour accueillir les enfants. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de la patinoire. A la fin du cours, les moniteurs accompagneront les enfants jusqu'à la porte de sortie. Les parents attendront à l'extérieur qu'on leur amène leur enfant. Attention : il ne faut pas marcher avec les lames des patins sur le goudron, pour faire le trajet de votre voiture à l'entrée de la patinoire, il faudra soit utiliser des protèges lames, soit porter votre enfant pour qu'il ne touche pas le sol.
- ✓ Les participants des cours collectifs auront comme à l'habitude un échauffement à l'intérieur avant leur entrée sur glace, toutefois celui-ci sera assez statique au vu des mesures qui nous sont imposées.
- ✓ Le CPAY vous informera des horaires et des groupes admis sur glace par moyen du site internet, groupe WhatsApp ou e-mail. Il suivra strictement les directives émises par la Confédération, le Canton de Vaud et le Service des sports d'Yverdon-les-Bains.

- ✓ Le CPAY tiendra la liste des présences, l'identité et les coordonnées de chaque participants-es. Les données de contact sont transmises sur demande au Service de la santé publique à des fins d'identifications et d'information aux personnes présumées infectées conformément à l'art. 33 LEp.
- ✓ Les professeurs, moniteurs porteront le masque, dès leur entrée dans l'enceinte de la patinoire et le porteront aussi pour dispenser les cours. Les masques seront fournis par le CPAY.
- ✓ Les participants loisirs des cours privés et semi-privés peuvent entrer maximum 15 minutes avant le début de leur cours. Les horaires doivent être respectés de manière stricte.

## VESTIAIRES

- ✓ Les vestiaires attribués sont accessibles uniquement aux compétiteurs et peuvent accueillir des groupes de 10 utilisateurs au maximum. Le vestiaire des professeurs est limité à max 5 personnes.
- ✓ Les objets oubliés ou perdus ne seront pas gardés pour des raisons d'hygiène.
- ✓ Il est interdit de manger dans les vestiaires.
- ✓ Les WC des vestiaires seront interdits, les WC public (côte entrée) sont ouverts.

## ATHLETES

- ✓ Un planning des entraînements vous sera communiqué par les professeurs.
- ✓ Pour les compétiteurs, les échauffements se feront à l'extérieur de la patinoire.
- ✓ Espacez les gourdes et les protèges-lames sur le bord de glace et demandez à votre professeur responsable pour y accéder.
- ✓ Les compétitions sont autorisées mais sans public.
- ✓ Ne sont pas autorisées à participer au cours :
  - les personnes présentant des symptômes d'une affection aiguë (par exemple: toux, maux de gorge, fièvre, perte de goût, etc.).
  - les personnes ayant été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant le cours.
  - les personnes rentrant d'un pays, d'une région à risque figurant sur la liste de l'OFSP.
- ✓ En cas de suspicion ou de test positif, les participants doivent avertir immédiatement la Présidente du CPAY par mail ou SMS.

## PARENTS ET ACCOMPAGNANTS

- ✓ **L'enceinte de la patinoire est interdite !**

Pour le bien de nos membres, le comité du CPAY se réserve le droit d'instaurer des mesures plus strictes que celles dictées par la Confédération, le Canton et le Service des sports d'Yverdon-les-Bains lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- Le doute subsiste quant à certaines règles dictées par la Confédération, le Canton ou le Service des sports de la ville (nous appliquons alors le principe de prudence).
- Une "période de transition" est nécessaire juste après une annonce de la Confédération ou du Canton, afin de laisser le temps au Comité d'adapter la structure aux nouvelles mesures dictées.
- Les mesures dictées par la Confédération, le Canton ou le Service des sports de la ville sont trop compliquées à adapter à notre situation particulière.

Ainsi fait à Yverdon-les-Bains le 7 mars 2021.  
Le comité